

CONSIGNES DE SECURITE

« Pour que le gout de la mer n'ait pas le gout des larmes... »

Sensibilisation :

Nous attirons l'attention des pratiquants sur le fait que la pratique des sports nautiques présente un certain nombre de risques. Pour éviter ces risques chaque pratiquant doit s'informer des risques inhérents à la navigation et en être conscient. Le respect des consignes de sécurité données ci-après et celles données par les moniteurs ou les autres pratiquants plus expérimentés doivent être suivi à la lettre. Le non respect de ses règles peut avoir des conséquences plus ou moins graves. Nous faisons donc appel au sens des responsabilités de chacun pour nous aider à organiser les séances de navigation en toute sécurité et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Prévention

Les risques inhérents à la pratique des activités nautiques seront évités ou tout au moins minimisés à condition de respecter un certain nombre de règles :

1. Respect des textes réglementaires : Texte d'état, textes fédéraux, règlement intérieur du club.
2. Respect des consignes de sécurité affichées et données par le moniteur.
3. Consultation des conditions météo avant toute navigation.
4. Vérification et contrôle du matériel avant chaque navigation.
5. Vérification de son équipement individuel avant chaque sortie sur l'eau.
6. Visualisation de la zone de navigation : une attention particulière sera portée sur les zones à risques.
7. Avant de sortir prévenir le secrétariat ou une tierce personne de l'heure de retour, le nombre de personnes embarqués, la zone de navigation et l'heure prévue de retour.
8. Porter son gilet de sécurité en toute circonstances et pour les habitables lorsque les conditions de navigation l'exigent (en toutes circonstances pour les enfants de moins de 12 ans).
9. Choisir une zone de navigation et des conditions de navigation adaptées à son niveau technique.
10. Faire vérifier son état de santé par un médecin.
11. Etre en bonne condition physique.

Intervention

Selon le dicton, prévenir s'est guérir, néanmoins le risque zéro n'existe pas. Il faut donc se préparer à intervenir en cas d'accident. Toute intervention passe par trois étapes :

1. **P**rotéger la victime et mettre à l'abri les autres membres de l'équipage
2. **A**lertez les secours : par téléphone ou par VHF
3. **S**ecourir : donner les premiers soins avant l'arrivée des secours

Pour plus d'informations, veuillez consulter la fiche « **Intervention en cas d'accident** »